

<b>Manuel : Politiques en matière de finances</b>	<b>Date de mise en vigueur : Novembre 2011</b>
<b>Sujet : Politique en matière d'investissements à court terme</b>	<b>Date de révision : Le 8 décembre 2011</b>

## **OBJECTIF**

Établir une approche d'investissements à court terme pour les fonds de Centraide de la région du Grand Moncton et du sud-est du Nouveau-Brunswick.

## **POLITIQUE**

Les procédures suivantes ont été établies pour préserver la valeur capitale des fonds et obtenir un rendement maximum, assurer le maintien du pouvoir d'achat des fonds et fournir un flux de trésorerie approprié pour satisfaire aux exigences de Centraide :

## **PROCÉDURE**

Pour reconnaître le soutien de toutes les installations financières et veiller à ce que les fonds d'exploitation reçoivent le meilleur taux de rendement et de service, un échantillon représentatif des établissements financiers de la région sera envisagé à des fins d'investissements.

Un investissement auprès de toute installation financière ne doit pas dépasser 35 % du total de l'argent ou des dépôts, à moins d'avoir l'approbation préalable du conseil d'administration. Les types d'établissements financiers suivants sont actuellement approuvés :

- Les banques à charte fédérale
- Les coopératives de crédit (caisses populaires) à charte fédérale ou provinciale

Les investissements seront limités aux titres canadiens présentant un risque minimal et ayant atteint une maturité de moins de 180 jours. Il s'agit normalement des types d'investissements suivants :

- Certificats de placement garanti (CPG)
- Certificats de dépôt (CD)
- Obligations d'État
- Bons du Trésor
- Obligations d'entreprises canadiennes notées AA\*
- Fonds du marché monétaire canadiens
- Acceptations bancaires

\* Les obligations doivent avoir une cote minimale AA d'entreprises de notation reconnues, comme recommandé par un courtier en placements.

Le comité des finances doit approuver toute transaction supérieure à 25 000 \$.  
Le conseiller ou la conseillère en placements doit soumettre les bordereaux de transaction au directeur ou à la directrice des finances de Centraide.